

# NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

# FEETS

*Équipement Environnement Transports Services*

## ONT-ILS JAMAIS FAIT AUTRE CHOSE QUE DÉVALISER LE TRAVAIL ?

(EXTRAIT DE L'INTERNATIONALE)

... Voilà pourquoi, inflation ou pas, continuons à revendiquer l'augmentation des salaires, pour reprendre notre dû !

### Sommaire

P.2 EDITO

P.4 Nettoyage Propreté -  
manutention ferroviaire -  
négoce de combustibles

P.5 Transport Aérien

P.5 Fonction Publique

P.6 Transport Maritime

P.6 International

P.7 Prévention  
Sécurité

P.8 Le SMIC, de quoi  
parle-t-on ?

### Édito

**AUGMENTER LES SALAIRES  
UNIQUEMENT PAR RAPPORT À  
L'INFLATION [...] REVIENT  
À FIGER ET GELER LES INÉGALITÉS**

### Prévention Sécurité

**FORCE OUVRIERE CONTINUERA  
DE REVENDIQUER ET DE  
SIGNER LES ACCORDS  
BÉNÉFICIAINT AUX SALARIÉS.**



# ONT-ILS JAMAIS FAIT AUTRE CHOSE QUE DÉVALISER LE TRAVAIL ? (EXTRAIT DE L'INTERNATIONALE)

**NOUS CONSTATONS EFFECTIVEMENT QUE LES SALARIÉS NE SONT PAS TOUS ÉGAUX FACE À L'INFLATION MAIS TOUS SONT IMPACTÉS.**

## ÉDITO

**D**ans l'œuvre syndicale quotidienne du syndicalisme, la charte d'Amiens de 1906 mettait en avant l'augmentation des salaires.

Cette revendication, portée par l'organisation syndicale à tous les niveaux, reprend tout son sens auprès des salariés, en cette période d'inflation galopante.

L'augmentation des salaires, une nécessité d'hier, devient aujourd'hui une urgence absolue en France et partout dans le monde où d'ailleurs, le rapport de force se construit.

Le salaire ne peut et ne doit pas être vu sous le seul angle d'une lutte contre l'inflation.

En effet, la préservation du pouvoir d'achat pourrait devenir un piège ; la réponse souvent apportée étant de sacrifier les cotisations donc le salaire différé et de fait, notre modèle social. C'est ce qui a été sciemment organisé à travers les rustines de la Loi pouvoir d'achat et de la Loi de finances rectificative juste avant l'été, que ce soit avec l'élargissement de la prime Macron ou avec les exonérations de cotisations.

De même l'inflation ne peut pas être utilisée comme un critère absolu, parce que l'indicateur « inflation » est très imparfait et ne correspond pas forcément à la réalité des prix vécue par les salariés. Mais également parce que les effets de l'inflation sont différents selon que l'on ait plus ou moins de reste à vivre.

Dans les secteurs les plus précaires, les salariés n'ont pas le choix d'ajuster leur consommation et subissent de plein fouet la hausse des prix.

A la fédération, nous constatons effectivement que les salariés ne sont pas tous égaux face à l'inflation mais tous sont impactés.

Par ailleurs, augmenter les salaires, même automatiquement, uniquement par rapport à l'inflation n'est pas une mesure révolutionnaire mais plutôt conservatrice soulignait André Bergeron, Secrétaire général de la cgt-FO, en 1968. En effet, cela revient à figer et geler les inégalités et aussi à empêcher la négociation collective pour améliorer la situation des salariés.

Enfin, le fait de considérer le salaire uniquement sur le prisme d'une récompense d'un travail effectué permettant de consommer est réducteur. Dans le syndicat, nous aspirons forcément à changer les choses et à reprendre notre dû. Le salaire n'est pas que le moyen de subsistance pour le travailleur, le salaire traduit également la répartition de la richesse produite. Cette considération explique qu'au sein des différentes branches de la fédération, il n'y a pas de règle unique pour les revendications salariales au niveau de nos différentes branches. Citons l'exemple d'une branche où l'activité est florissante, les structures qui nous mandatent portent des revendications bien plus importantes qu'une simple indexation sur l'inflation.

Voilà pourquoi, inflation ou pas, continuons à revendiquer l'augmentation des salaires, pour reprendre notre dû !



Zaïnîl NIZARALY  
znizaraly@feetsfo.fr



## L'ÉCHO DU ÇONNARD

Répété comme un perroquet par Olivier Dusopt, ministre du travail : "Le régime des retraites est structurellement en déficit".

Phrase magique justifiant une nouvelle contre-réforme des retraites, mais néanmoins fausse. Le régime des retraites est ainsi en excédent de 3 milliards en 2022 et le conseil d'orientation des retraites (COR) se veut rassurant sur l'équilibre du régime dans les prochaines années

## À L'AFFICHE

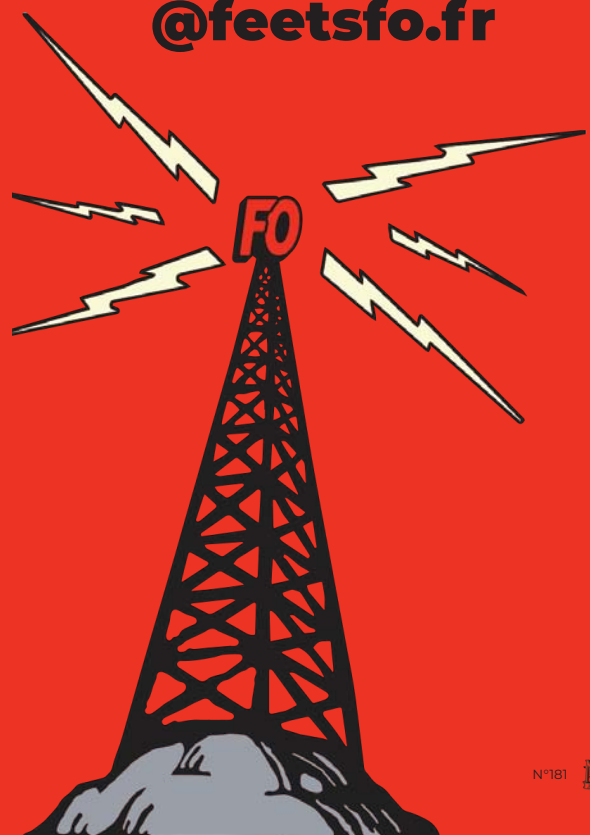


## LE TWEET DU MOIS



## LA FEETS FO CHANGE D'ADRESSE MAIL ET DE SITE :

**feetsfo.fr**  
**@feetsfo.fr**



### FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°181 - septembre 2022

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Étienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la

Fédération • Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : Juin 2022 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06

Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

# L'ACTUALITÉ DANS LES SECTEURS EN MODE RAPIDE



## NETTOYAGE PROPRETÉ - MANUTENTION FERROVIAIRE - NÉGOCE DE COMBUSTIBLES

**La vie est de plus en plus chère et le reste à vivre se réduit à peau de chagrin**

**C**rise sanitaire, guerre en Ukraine, changement climatique.... Les prix s'envolent. C'est de plus en plus cher de se chauffer, de se déplacer, de remplir le frigo. Le pouvoir d'achat s'effondre et de plus en plus de familles ont bien du mal à finir le mois.

A la fin du confinement, les prix ont augmenté et ça pouvait être transitoire !! La guerre en Ukraine a fait flamber les prix de l'énergie et l'année 2022 a vu l'inflation devenir galopante et la pénurie de certains produits...

Les récentes hausses successives du Smic (+2,2 % en octobre 2021, +0,9 % en janvier 2022 et + 2,65 % en mai, en août et peut-être encore d'ici la fin de l'année) ont pour conséquence de «tasser» encore davantage les grilles salariales. Certes, si le minimum conventionnel est inférieur au Smic, l'employeur doit combler l'écart, un salarié ne pouvant pas être rémunéré en dessous. Mais lorsque plusieurs niveaux d'ancienneté sont rattrapés par le Smic, cela génère une concentration accrue de salariés autour du Smic. Autrement dit, même avec plusieurs années d'ancienneté, le salarié reste au salaire minimum.

Selon l'INSEE, tous les prix progressent : l'énergie (+33 %), l'alimentation (+5,7 %, avec de fortes différences selon les produits), les



**DANS CE CONTEXTE INFLATIONNISTE,**

**LA FEETS FO S'EST INQUIÉTÉE DE LA COURBE**

**GALOPANTE ET À MIS LA PRESSION SUR**

**LES CHAMBRES PATRONALES POUR NÉGOCIER**

**ET RÉÉVALUER LES SALAIRES RAPIDEMENT.**

services (3,2 %). Pour les prix alimentaires, pour 21 catégories de produits de grande consommation, l'inflation dépasse en juin 10 % par rapport à juin 2021. Pour ce qui est des salaires, d'après le service statistique du ministère du Travail, le salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés du secteur privé a progressé de 2,3 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit moitié moins que l'inflation.

Dans ce contexte inflationniste, la FEETS FO s'est inquiétée de la courbe galopante et à mis la pression sur les chambres patronales pour négocier et réévaluer les salaires rapidement.

- 5,5 % dans la branche de la propreté et une autre négociation démarrera le 13 septembre ;
- 6 % dans la branche manutention ferroviaire (l'accord est mis à la signature) ;
- 3 % en janvier, 2,5 % en juillet et 1,5 % en octobre pour la branche Négoce combustible.

Chauffer son logement, acheter son carburant quand on est obligé de prendre sa voiture pour aller travailler et pouvoir s'alimenter alors que les produits de première nécessité ne cessent d'augmenter, c'est le combat qui nous attend et nous nous lâcherons rien !!



**Nadia**  
njacquot@feetsfo.fr

**FONCTION PUBLIQUE****Salaires dans la Fonction Publique :  
derrière la façade, la réalité des faits !****Depuis 2017, c'était zéro pour  
tous et les miettes pour les  
autres !**

Fait totalement inédit dans l'histoire récente de la Fonction Publique, aucune revalorisation générale des salaires n'a été mise en œuvre au cours de la première mandature Macron. Après une quasi diète sur la décennie précédente ! La valeur du point d'indice, déjà quasi-gelée depuis 10 ans n'a donc connu aucune évolution. C'est un peu comme si dans les branches du privé, aucun accord salarial n'avait été conclu durant cette période. L'État...un sacré « patron » !

**Pouvoir d'achat des agents  
publics : de l'érosion à  
l'effondrement !**

En 20 ans, la valeur en euros constants du salaire indiciaire des fonctionnaires a perdu plus de 20 %, entraînant la paupérisation progressive de la Fonction Publique. L'agent de catégorie A d'aujourd'hui équivaut à la catégorie B d'hier, l'agent catégorie B d'aujourd'hui à la catégorie C d'hier...et l'agent de catégorie C d'aujourd'hui au smicard d'aujourd'hui !

Entre 2000 et 2021, les agents publics ont perdu entre 450 et 800 euros bruts de pouvoir d'achat mensuel !

**Halte au bricolage, oui au  
dégel du point d'indice**

Plutôt que de remettre de l'essence dans le moteur à attractivité de la Fonction Publique et à pouvoir d'achat

des fonctionnaires (et plus largement des agents publics), le précédent gouvernement s'est longtemps cantonné à saupoudrer des mesures ciblées en trompe l'œil, à individualiser et donc précariser les rémunérations, voire pour le ministère de l'Ecologie à mettre en place une véritable « Primescroc » pour ses corps techniques en les faisant basculer dans un régime indemnitaire porteur de reculs pour tous dans la durée. Voire même en transformant une dette de l'État payable en année+1 en obole étalée sur 6 ans...les agents font crédit !

Alors que l'inflation repart de plus belle, que les agents constatent dans les faits l'explosion de certains de leurs postes de dépenses obligatoires (logement, énergie, transports), l'érosion progressive risque de faire place à l'effondrement de leur pouvoir d'achat.

FO dénonce le bricolage mis en place par le gouvernement destiné à simplement pouvoir afficher qu'aucun fonctionnaire n'est rémunéré en dessous du SMIC.

Dans ce cadre, FO revendique pour la Fonction Publique :

L'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire ainsi que la revalorisation des pensions de retraite.

**Et maintenant ?**

Les différentes sources d'information constatent une poursuite de l'inflation

toujours aussi forte.

L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) constate une hausse de 10,3 % en année glissante de juin 2021 à juin 2022.

Pour sa part, l'office statistique de l'Union européenne Eurostat annonce une inflation de 8,9 % sur le mois de juillet 2022 en Europe. En France, celle-ci atteint 6,8 % pour la même période et 5,8 % en année glissante d'août 2021 à août 2022.

Ces chiffres imparables, associés aux pertes sèches subies par les agents publics depuis 2010 et les années de gel du point d'indice, exigent une réaction des employeurs publics, donc du Gouvernement.

La revalorisation de 3,5% du point d'indice mise en œuvre à compter de juillet 2022 n'est évidemment pas suffisante.

Nul besoin d'être mathématicien pour comprendre que 3,5 % d'augmentation reste en dessous de 5,8 % d'inflation, sans compter le fait que celle-ci devrait se poursuivre en fin d'année.

C'est pourquoi, FO Fonction publique revendique une négociation immédiate permettant de maintenir le pouvoir d'achat de tous les agents et engager la compensation des pertes subies, depuis janvier 2000, par l'augmentation de la valeur du point d'indice.



**Laurent**  
ljanvier@feetsfo.fr

**TRANSPORT AERIEN****Branche du transport aérien :  
Les négociations salariales sont au point mort !**

**D**ébut juillet, parallèlement aux négociations sur les classifications de la branche, la chambre patronale (Fédération nationale de l'aviation marchande) a fait une proposition d'augmentation des salaires minima conventionnels. Pour rappel, la Fédération avait demandé l'ouverture de négociations sur ce sujet non pas en juillet mais depuis le début du mois d'avril. Ainsi, les propositions d'augmentations salariales présentées par la FNAM, comparativement aux revendications des salariés, aux difficul-

tés et pressions supportées pendant toute la période estivale, n'étaient évidemment pas à la hauteur. Au sein de cet accord, aucune prise en compte de l'inflation, aucune préservation des écarts de salaires n'était garantie, ni aucune rétroactivité, ni aucune reconnaissance de la pénibilité des métiers,... Le patronat de l'aérien a donc fait le choix d'augmentations salariales au rabais dans une incohérence absolue. De plus, la reprise accélérée du trafic à l'été 2022 a permis aux entreprises du secteur de dégager des profits par-

fois supérieurs à 2019, les plateformes aéroportuaires étaient saturées de voyageurs et les programmes de vols ainsi que les remplissages des avions ont été au plus haut. En conséquence, la Fédération a refusé de signer cet accord sur les minimas conventionnels qui ne proposait que des miettes. Ce sujet n'est pour autant pas clos pour la Fédération. Les salariés de l'aérien exigent des salaires décents !



**Michael**  
mdellis@feetsfo.fr

## TRANSPORT MARITIME

### Salaires dans le maritime : un retard qui va se payer cher...

**C**ela fait des années que le transport maritime sous-revalorise ses salaires. La marine Marchande les a gelé depuis 10 ans, les passages d'eau sont mieux disant mais restent suffisamment proches du SMIC pour que les premiers niveaux de la grille basculent en dessous lors des dernières revalorisation de mai et août 2022.

La conséquence, c'est que dans des secteurs particulièrement éprouvés durant la crise covid (embarquements prolongés, passages de frontière et relèves des équipages difficiles, rythmes compliqués par les contraintes sanitaires sans compensations en rémunération ou en repos, etc.) les salariés quittent le transport maritime.

Les rythmes de travail, alternant périodes embarquées et périodes de re-

pos demeurent peu compatibles avec des contraintes familiales. Le taux de départ déjà élevé ces dernières années s'est accru depuis 2019. Et de l'autre côté, les jeunes sont de moins en moins attirés par des métiers qui demeurent pénibles et dangereux, pour des salaires au niveau de SMIC.

L'urgence est donc à revaloriser maintenant les grilles conventionnelles, et fortement. Le premier enjeu est de réduire les départs en rémunérant correctement les sujétions et la pénibilité, le second consiste à favoriser les entrées en changeant les modes d'organisation et les rythmes de travail.

Si tel n'est pas fait, chaque départ non remplacé dégradant un peu plus les conditions de travail et d'astreinte de ceux qui restent, l'hémorragie va s'accélérer.

Les employeurs, conscients du risque, jouent la montre, en espérant retrouver des capacités de recrutement en misant sur la réduction des capacités de mobilité et reconversion professionnelle par le gouvernement. (chômage et formation). Mais il n'est pas sûr qu'enfermer les salariés dans leur emploi ne précipite pas l'explosion de la marmite...

La FEETS-FO apporte tout son soutien aux différents syndicats, partout en Europe, qui s'organisent pour construire un rapport de force.



**Etienne**  
ecastillo@feetsfo.fr

## INTERNATIONAL

### Grève pour des salaires décents

**A**u Royaume Uni, un grand nombre de salariés et en particulier ceux des secteurs des transports enchaînent des mouvements de grève massifs avec une revendication forte :

#### Strike for decent pay!

#### La grève pour des salaires décents !

C'est le cas des dockers du port de Felix Stowe avec le syndicat UNITE, affiliés à la Fédération européenne des transports (ETF) qui sont à l'initiative d'un mouvement de grève (21 au 28 août) avec une revendication d'augmentation des salaires de 10 %. On peut citer également les salariés de l'aéroport d'Heathrow qui ont obtenu des augmentations salariales significatives au début de l'été par le seul dépôt d'un préavis de grève !

Tous ces mouvements sont d'actualités récentes, tous font face à des

patrons qui traînent des pieds pour satisfaire des revendications justes et légitimes face à une inflation qui flirte avec les 10 %.

Les dockers allemands du Nord avec leur syndicat VERDI, aussi affiliés à ETF, ont réussi après un cycle de négociations collectives et de manifestations à faire plier leurs patrons et ont obtenu des augmentations de salaire compensant l'inflation.

Nous pourrions multiplier les exemples européens de grèves et de manifestations qui ont toutes les mêmes slogans et la même revendication d'augmentation des salaires pour compenser l'inflation et faire en sorte que les salariés puissent vivre décemment !

Et en France, rappelons les mouvements des salariés des aéroports et des nombreuses compagnies aériennes qui ont lutté pour une amélioration de leurs conditions de ré-

munérations et de leurs conditions de travail.

Cette inflation record s'inscrit dans la durée !

La seule réponse de la Loi pouvoir d'achat n'est qu'une rustine d'un pneu « salaire » déjà bien endommagé, lorsque le Président de la République annonce la fin de l'abondance, que la Première Ministre nous promet « du sang et des larmes », le quotidien des salariés est déjà rempli de restrictions et de sacrifices qui n'ont que trop durés.

La FEETS-FO apporte tout son soutien aux différents syndicats, partout en Europe, qui s'organisent pour construire un rapport de force.



**Laurent**  
llefloch@feetsfo.fr



**PREVENTION SECURITE****SALAIRES - DROIT D'OPPOSITION :  
180 000 SALARIES PRIVES D'AUGMENTATION**

**A** la suite de différentes négociations, un accord portant la date du 16 mai 2022, revalorisant l'ensemble de la grille des salaires minima conventionnels de 3,25 % à l'extension, a été signé par FO, la CFTC et la CFE/CGC, représentant plus de 30 % des voix mais moins de 50 %.

Trois organisations ont fait valoir leur droit d'opposition portant à plus de 50% les oppositions. La CGT, la CFDT et SUD SOLIDAIRES ont donc annulé la revalorisation de l'ensemble de la grille des salaires, une première dans cette branche.

Dans cette branche, près de 80 % des salariés restent donc au SMIC, la

dernière augmentation datant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et n'ayant été que le rattrapage du SMIC d'octobre 2021.

L'augmentation permettait de rattraper la revalorisation du SMIC de janvier et mai 2022, certes avec un décalage dû à la procédure d'extension et en maintenant le premier coefficient en dessous du SMIC (1,5 % des salariés), mais évitait de trop perdre de pouvoir d'achat pour les près de 180 000 salariés, dans un environnement où l'inflation augmente en flèche !

Dans ce contexte, début juillet, la FEETS FO a demandé aux organisations d'employeurs d'avancer la

date de la prochaine réunion de négociation des salaires (prévue dès mai), sans attendre la fin septembre notamment en raison de la revalorisation du SMIC qui pouvait intervenir dès août et aussi de solliciter de leurs adhérents l'application volontaire de l'augmentation. Si la première demande a été entendue, la seconde n'a pas été mise en œuvre, les employeurs ne voulant pas laisser ceux qui auraient appliqué l'augmentation volontaire avoir des coûts salariaux inférieurs et donc être plus concurrentiels face aux clients de cette industrie de main-d'oeuvre.

Coef	Minima au 01 01 2022 (€) Encore en vigueur	SMIC 01 01 2022 +0,9 %	SMIC 01 05 2022 +2,65 %	SMIC 01 08 2022 +2,1 %	Différence SMIC 05 2022 / Minima en vigueur (€)	Nombre de salariés concernés (2020)
120	1573,17	1603,12	1 678,95 €	1 678,95 €	- 105,78 €	2 670 (1,5 %)
130	1593,79	1603,12	1 678,95 €	1 678,95 €	- 85,16 €	53 400 (30 %)
140	1641,59	1603,12	1 678,95 €	1 678,95 €	- 37,36 €	79 270 (44,5 %)
150	1703,00	1603,12	1 678,95 €	1 678,95 €	+ 24,05 €	16 923 (9,5 %)

Si les salariés perdent du pouvoir d'achat en voyant leurs salaires bloqués au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces oppositions font des heureux : les patrons. En effet, les employeurs bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction générale des cotisations et contributions patronales sur les rémunérations inférieures à 1,6 Smic par an.

En un mot, plus le SMIC augmente alors que les salaires eux restent bloqués, moins ils payent de cotisations sociales.

Ces opposants à l'accord outre le fait de bloquer les salaires des personnels, de tasser la grille de salaires et de fait sous qualifier les emplois, augmentent les marges des employeurs.

Les salariés ne manqueront pas de s'en souvenir.

Cette branche de main-d'œuvre, courant après le SMIC depuis trop longtemps, est, elle aussi, confrontée aux problèmes de recrutement. Un salaire permettant de vivre de son travail est une des réponses. FORCE OUVRIERE continuera de revendiquer et de signer les accords bénéficiant aux salariés.



**Alain**  
abouteloux@feetsfo.fr





# LE SMIC, DE QUOI PARLE-T-ON ?

## Un bref historique

L'apparition d'un salaire minimum interprofessionnel, c'est-à-dire commun à tous les secteurs professionnels, date de 1950. Plusieurs secteurs sont déjà dotés de grilles de salaires avec un minimum, mais jamais un salaire minimum n'avait été mis en place. Il s'agit alors d'un Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), dont l'objectif est d'assurer le minimum vital. Comme toujours avec le salaire minimum, la question essentielle est celle de son niveau et de ce que l'on considère comme vital. Pour le patronat, c'est l'entretien de la force de travail. Il va jusqu'à estimer le nombre de calories nécessaires au travailleur pour rester performant...

Fixé par décret, de même que le prix de certaines denrées à l'époque, le SMIG évolue en 1952 pour être indexé sur l'inflation, avec une revalorisation automatique dès que la hausse de l'indice des prix atteint 5 %. A noter qu'il existe alors des salaires minimum par territoire, au nombre de huit.

Le SMIG était donc, hors revalorisation politique, indépendant de la croissance du pays et de l'évolution moyenne des salaires.

C'est ce qu'a apporté le SMIC (C pour croissance) en 1970, en ajoutant à l'évolution de l'indice des prix (indice portant sur la consommation des 20 % des ménages ayant les plus faibles revenus), la prise en compte de 50 % de l'augmentation du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE).

## Quelques données sur le SMIC

Pour avoir une idée de ce que représente le SMIC dans la population salariée en 2022, voici quelques chiffres:

- **12 %** des salariés sont rémunérés au SMIC. Cette proportion monte à 35 % parmi les salariés à temps partiel.
- Sans surprise, les femmes sont sur-représentées parmi les salariés au SMIC. Elles représentent 59,3 % de cette catégorie.
- Logiquement aussi, le SMIC concerne plus les jeunes : **25 % à 20 ans**, 10 % à 30 ans. Les statistiques révèlent ainsi que le roulement des salariés au SMIC est important : près de la moitié des salariés rémunérés au SMIC n'y sont plus l'année suivante.

Au 1<sup>er</sup> août 2022 (dernière revalorisation), le SMIC **brut mensuel** s'élève à **1.678,95 €**, soit 1329 € nets mensuels.

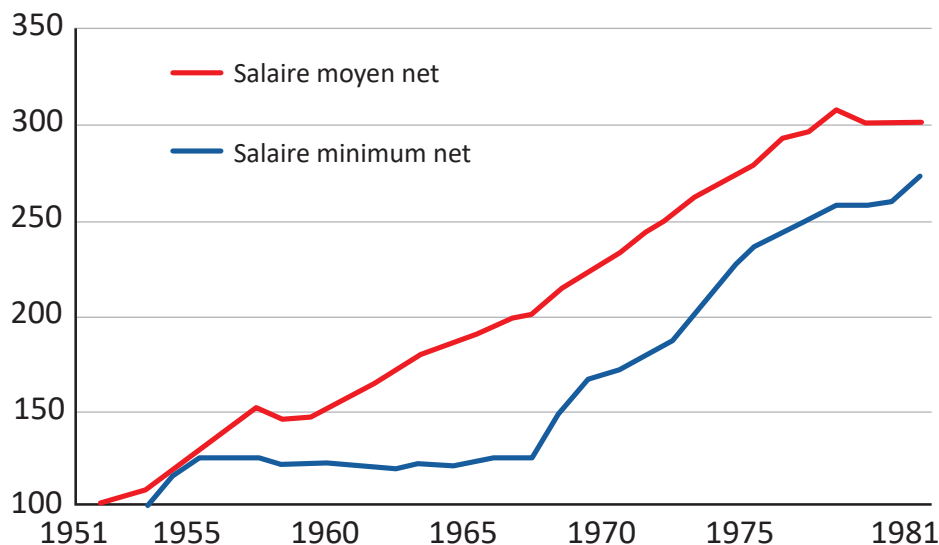
Le salaire brut mensuel moyen s'élève quant à lui à 2 988 €.

Enfin, le salaire médian (partage les salariés en deux groupes égaux) était estimé en 2020 à 2005 € nets mensuels. En 2020 le SMIC correspondait à **60 % du salaire médian**.



## Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1951 à 1981

Indices Base 100 en 1951 (en euros constants)



Source : site la finance pour tous, basé sur les données Insee

### Revalorisation du SMIC et liens avec l'emploi

La revalorisation du SMIC a une part automatique:

dès que l'Insee constate une augmentation de l'indice des prix de plus de 2 %, une augmentation automatique du SMIC intervient le mois suivant.

Mais bien qu'elle soit rare, il existe aussi une revalorisation à la discrétion du gouvernement, le fameux « coup de pouce » qui permet, elle, quand elle est mise en oeuvre, de réduire l'écart avec le salaire médian, donc les inégalités entre salariés.

#### Le groupe d'experts :

Sandrine Cazes (économiste principale à l'OCDE), Gilbert Cette (Professeur à NEOMA Business School), Julien Damon (Conseiller scientifique de l'En3s), Eva Moreno Galbis (Professeure à Aix-Marseille Université), Marie-Claire Villeval (Directrice de recherche au CNRS, membre du Groupe d'Analyse et de Théorie Économique).

Pour décider d'une revalorisation ou non du SMIC, le gouvernement s'appuie sur les conclusions d'un groupe d'experts. Or ce groupe, dont les membres sont soigneusement choisis, n'est composé que d'économistes. Il n'y a dans ce groupe ni représentants des salariés ni des employeurs, et l'idéologie économique de ses membres est homogène, sans débat.

Sans surprise, le groupe conseille systématiquement de s'en tenir à la revalorisation automatique.

Pour appuyer ses recommandations, le groupe d'experts évoque le principe largement contestable selon lequel l'augmentation des salaires rendrait le travail non qualifié moins rentable et détruirait donc en fin de compte des emplois (phénomène appelé élasticité de l'emploi à son coût).

Pour éviter un tel effet présumé, les gouvernements soucieux de cibler l'électorat ouvrier, ont choisi de

baïsser les cotisations patronales au niveau du SMIC : le SMIC net augmente mais son coût pour l'employeur diminue.

Une vraie fausse augmentation pour le salarié précaire : la baisse des cotisations patronales entraîne une baisse de recettes des régimes sociaux (chômage, retraite, sécurité sociale), qui conduit in fine, à une baisse des protections collectives. Le salarié paye lui-même son augmentation en réduisant ses garanties sociales.

Concrètement, les allègements s'élèvent à 38,45 points au niveau du SMIC et décroissent

progressivement avec plusieurs paliers, le plus important étant à 1,6 fois le SMIC.

Le coût estimé de ces allègements en moindre recettes pour les régimes sociaux est de **29,6 milliards d'euros**.

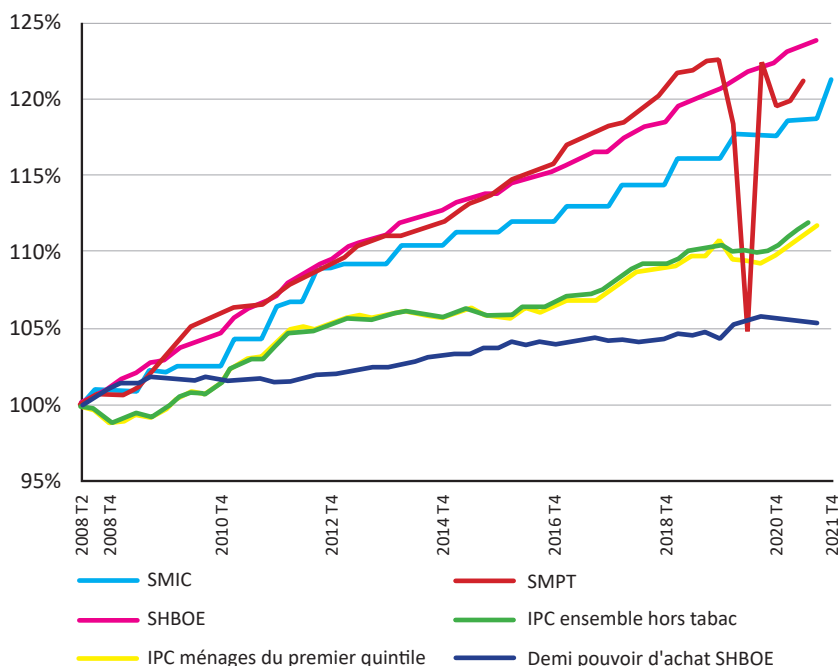
Les études sur les créations d'emplois générées par ces baïsses du coût du travail au niveau du SMIC, fragiles, concluent à une fourchette de 40 à 70 000 emplois créés par milliard d'euros de baisse de cotisations payée par la sécurité sociale, soit un coût de 15 à 25 000 euros par emploi créé... Rappelons que le SMIC brut annuel est de 20 136 euros.

En revanche, ces baïsses de cotisations patronales créent ce que l'on appelle une trappe à bas salaires : les baïsses de cotisations patronales étant dégressives entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC, augmenter un salarié au SMIC entraîne une augmentation des cotisations appliquées à la totalité du salaire. Les employeurs sont donc dissuadés d'augmenter les plus bas salaires.

Enfin, les effets dits d'aubaines sont importants : ces baïsses profitent à des entreprises qui ne créent pas d'emplois ou inversement qui en auraient créé dans tous les cas.

Ces politiques d'exonération discutables, que Force Ouvrière dénonce, ont atteint leur limite : l'exonération est désormais totale au niveau du SMIC. C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en place et développer la prime d'activité, qui vient compléter un salaire minimum insuffisant. Cette prime payée par l'argent public ne coûte rien aux employeurs mais ne constitue qu'une redistribution entre salariés, financée par les impôts, pour un **montant proche de 10 milliards d'euros...**

**GRAPHIQUE II.1 : Évolutions du SMIC, du SHBOE et du salaire mensuel par tête entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2021 (indice 100 au 2<sup>e</sup> trimestre 2008)**



Sources : INSEE, comptes nationaux, DARES, Acemo

Notes : Les indices de progression du salaire horaire de base des ouvriers et employés ont changé de champ à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2017. Les séries ont été prolongées. Les données des indices SHBO et SHBOE n'étant pas disponibles au T1 2020, elles sont extrapolées dans ce graphique. Le chiffre du T3 2021 du SHBOE est susceptible d'être révisé.

**Les recommandations du groupe d'experts**

Outre le montant, le groupe d'expert formule des propositions d'évolution de la méthode de revalorisation du SMIC. Pour juger de l'idéologie libérale du groupe, il n'y a qu'à retenir qu'il conseille au gouvernement de supprimer toute revalorisation automatique indexée, laissant la main au gouvernement (« responsabilité des pouvoirs public ») et aux branches. Or c'est ignorer volontairement le lien entre revalorisation du SMIC et négociations de branche, dont les minima passent régulièrement sous le SMIC.

**Un sujet plus social qu'économique**

Force Ouvrière revendique un SMIC à 80 % du salaire médian, soit 1600 euros. Quid de la sacro-sainte élasticité et des effets néfastes d'une telle revalorisation ? Depuis la crise COVID, ce débat semble ancien. Les salariés rémunérés au SMIC sont largement concentrés dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (37 %), des secteurs qui peinent aujourd'hui à recruter.

En réalité, ce que les économistes appellent des emplois peu qualifiés sans distinguo, sont souvent des emplois pénibles et néanmoins indispensables, non « automatisables » ou « délocalisables » et dont la faible rémunération (que les syndicats peinent à négocier dans les branches faute de rapport de force dans des secteurs précaires) est aujourd'hui remise en cause avec la pénurie de main d'oeuvre.

Une inversion du rapport d'offre et de demande que le gouvernement entend contrer avec un durcissement des conditions d'indemnisation chômage plutôt qu'avec une revalorisation du SMIC...

Ultime argument des anti-SMIC : l'augmentation du prix pour le client.

Si cet argument est souvent surjoué par l'employeur qui pourrait tout aussi bien réduire sa marge pour maintenir son prix, il existe des secteurs aux marges faibles, effectivement sensibles à une augmentation du SMIC. La question devient donc celle de la consommation.

Augmenter le SMIC à 80 % du salaire médian, non pour des raisons économiques mais pour des raisons sociales, conduira en premier lieu à améliorer la vie de plusieurs millions de travailleurs.

A ce jour, il n'y a pas de certitude sur les conséquences en matière d'emploi. Rappelons que les Etats-Unis d'Amérique prévoient de doubler leur salaire minimum (de 7,25 à 15 dollars sur plusieurs années) et que d'autres augmentations ont pu avoir lieu en France comme dans d'autres pays sans provoquer de hausse du chômage.

Ainsi l'augmentation du SMIG en 1968 de 35 % a engendré un rattrapage des salaires et permis à de nombreux ménages de s'équiper de voiture ou d'appareils électroménagers, dopant l'économie et la production industrielle.

A l'heure de la nécessaire transition écologique, une revalorisation significative du SMIC et des salaires en général est une partie de la solution. Elle doit s'intégrer dans un plan plus global de restructuration du marché du travail.

Car la question du salaire est toujours relative. Ainsi en Californie, tirée par la Silicon Valley, le salaire minimum parmi les plus élevés des USA, va passer à 15,50 dollars fin 2022 (11,07 € en France). Sans fantasmer sur une Silicon Valley locale, qui prend des décennies de développement appuyés par la recherche publique qui est aujourd'hui en France sous-financée, le simple retour de certaines productions délocalisées, transportées à travers le monde au détriment de l'environnement et des salariés des transports exploités, et la valorisation de filières technologiques à haute valeur ajoutée déjà existantes permettrait de générer de l'emploi en quantité bien supérieure à ce que détruirait hypothétiquement une augmentation du SMIC.

## LE DESSIN DU MOIS

VOS REVENDICATIONS SALARIALES ?  
DE L'ABONDANCE



MICAËL



PROGRÈS

LIBERTÉ

INDÉPENDANCE



FÉDÉRATION FEETS

Équipement Environnement Transports Services

2022

